OUI A L'ACTION REVENDICATIVE SUR DES BASES CLAIRES PRECISES ET LISIBLES PAR LES SALARIES

HISTORIQUE DE LA PERIODE RECENTE

- Tout d'abord la fusion de GDF et SUEZ qui a entraîné la privatisation d'un grand service public de l'énergie (l'énergie est un gros poste dans le budget d'un foyer modeste) : seule la **CGT** s'y est opposée et farouchement.
- Ensuite, la fusion de COFATHEC et d'ELYO que les Salariés redoutaient et ne souhaitaient pas, seule la **CGT** l'a dénoncée et **s'est opposée** au phasage du projet en trois étapes qui **enlevait toute visibilité sur l'impact social**.
- 3 février 2009 La fusion étant réalisée, se pose alors la question de l'harmonisation.

Pour la CGT

FUSION = HARMONISATION = MAINTIEN DES ACQUIS

Structure des salaires ➡ harmonisée ➡ hausse pour les non cadres ex Cofathec.
Salaire minimum ➡ harmonisé ➡ 1500 € pour les ex Cofathec.
Intéressement collectif ➡ harmonisé ➡ équivalence globale.
Retraite et Prévoyance ➡ harmonisées ➡ équivalence globale.
A.T.T. ➡ **en cours de négociation** ➡ **la CGT lance une consultation nationale.**

REMUNERATION = SALAIRES = POUVOIR D'ACHAT

= REVENDICATIONS = ACTIONS

- La seule rémunération valable est le ***salaire***.
- Augmentations ***générales*** uniquement.
- Rattrapage et progression du ***pouvoir d'achat***.
- Revalorisation des différentes ***primes***.
- Forfaitisation de la **prime d'astreinte**.
- Egalité de traitement entre ***hommes et femmes***.
- Véritable politique d'insertion des ***Handicapés*** dans l'Entreprise.

Fidèle à ses convictions, la CGT, n'écarte aucun moyen d'action pour faire aboutir des revendications claires, précises et lisibles par les salariés.